



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 12 août 2024.

A laquelle était présents:

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

M. Yves Gagnon, conseiller district 3 et M. Yvon Therrien, conseiller district 5 sont absents.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIÉ CE 15 août 2024

.....
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière

Le 12 août 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 12 août 2024 et à laquelle étaient présents ;

Présences :

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Absents :

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

LUNDI 12 AOÛT 2024

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Période de questions
- 5- Incendie
- 6- Voirie
 - a) Autorisation / un ouvrier aux travaux publics
 - b) Travaux de rechargement Rang 7
- 7- Loisirs
 - a) Subvention aux infrastructures- jeux d'eau / engagement et personne-ressource
 - b) Programme Nouveaux Horizons – autorisation projet surface pickleball-ameublements
 - c) Événements
 - Fête foraine 24 et 25 août
 - Grande marche 19 octobre
 - Souper soirée-bénéfice (Du bonheur en bouche) 19 octobre
- 8- Période de questions
- 9- Comptes
- 10- Correspondance
- 11- Varia

2024-08-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2024-08-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 8 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question

INCENDIE

Aucun item

VOIRIE

2024-08-03 NOMINATION - ENGAGEMENT D'UN OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Faucher a quitté ses fonctions depuis la fin juin dernier et qu'il demeure opportun pour la municipalité, d'engager un autre ouvrier des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel de candidatures et l'ouverture du poste ont été faits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu :

D'autoriser le maire Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon à négocier et à signer un contrat de travail avec la personne qui occupera le poste d'ouvrier des travaux publics.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2024-08-04 RECHARGEMENT - RANG 7

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement sont prévus au Rang 7 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'exécuter des travaux de rechargement sur certains tronçons du Rang 7 pour +/- 10 000\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

LOISIRS

2024-08-05 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différentes activités pour la population et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

- **QUE** la municipalité de Saint-Claude autorise la présentation du projet de jeux d'eaux au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Claude à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

- **QUE** la municipalité de Saint-Claude désigne monsieur François Séguin, intervenant en loisirs et en communication comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

2024-08-06 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – AUTORISATION PROJET SURFACE PICKLEBALL- AMEUBLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différentes activités à la population et en particulier les aînés et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons offre un soutien financier pour la réalisation de projets exerçant une influence positive sur la vie des aînés dans leur collectivité et les besoins sociaux grandissants de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que l'intervenant en loisirs et en communication de la municipalité de Saint-Claude, François Séguin, soit mandaté et autorisé à faire des demandes de subvention pour les différents besoins et remplir tous les formulaires requis afin de déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

ÉVÈNEMENTS A VENIR

Monsieur Provencher, maire annonce les prochains évènements de la municipalité :

- ✓ Fête foraine 24 et 25 août
- ✓ Grande marche 19 octobre
- ✓ Souper soirée-bénéfice (Du bonheur en bouche) 19 octobre

2024-08-07 ENTÉRINER LA NOMINATION DES BÉNÉVOLES ET TRAVAILLEURS COMME PRÉPOSÉS AU POSTE DE LAVAGE ET/OU COMME DES PATROUILLEURS. RELATIFS AU RÈGLEMENT NO 2022-332

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le lac Boissonneault ;**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que les travailleurs et/ou bénévoles appliquant le règlement non 2022-332 doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE le conseil de la Municipalité désigne et nomme les personnes suivantes afin d'agir en vertu du **règlement no 2022-332 concernant la préservation du lac, les nuisances et visant à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans le lac Boissonneault :**

La liste des employés / des bénévoles qui font des heures à la station de lavage et/ou à la patrouille

Membres du CA

- Daniel Perron, Président
- France Gignac, V.P. et responsable des bases de données clients et transactions
- David Larivière, secrétaire-trésorier
- Nicolas Jacques, membre du C.A. responsable des employés et horaires
- Yves St-Hilaire, membre du C.A.
- André Lamarre, membre du C.A. et responsable des opérations station de lavage
- Sylvain Desruisseaux, Membre du C.A. et responsable du volet environnement

- h. Christian Auclair, Membre du C.A. et responsable du volet technologie cellulaire
- i. Dan Coutu, membre du C.A. et responsable de la patrouille

Bénévoles:

- a. Daniel Guimond
- b. Alain St-Marseille

Employés stations et patrouille:

- a. Malik Paquin
- b. Jean-Francis Ménard
- c. Antoine Therrien
- d. Michael Boucher
- e. Cloé Labrecque
- f. William Jacques

Et Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement pour la patrouille

Toutes ces personnes peuvent occuper les fonctions suivantes :

- ✓ Préposés au poste de lavage
- ✓ Patrouilleurs de L'Association des Eaux et Berges du lac Boissonneault sur le lac Boissonneault
- ✓ Donner des constats d'infractions

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit l'intervention de l'assistance ; Hydravion sur le lac, emplacement des jeux d'eau, fermeture du site d'enfouissement, remerciement pour une pancarte, stationnement pour les maisons de location, arrêt obligatoire secteur St-Pierre et vitesse au lac Boissonneault.

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2024-08-08 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400664 à 202400807 pour un montant total de 382 520,97\$.

Les paies du mois de juillet 2024 pour un total 60 250,61\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2024.

VARIA

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURE : 20h49

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière